

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN121

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 13

A l'alinéa 16, après le mot « alinéa », insérer les mots : « de l'article L. 246-1. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel